

INFORMATION DU PUBLIC

PUBLICATION DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1° SEMESTRE 2020

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le dispositif des délibérations du Comité Syndical ainsi que les actes du Président du SYMADREM, à caractère réglementaire, sont publiés dans un recueil des actes administratifs.

Ce recueil est mis à la disposition du public au siège du SYMADREM et les actes sont consultables sur son site web www.symadrem.fr

Le public est informé, dans le 24 heures, que le recueil est mis à sa disposition, par affichage aux lieux habituels de l'affichage officiel du SYMADREM.

Le recueil n° 2020/01 regroupant les actes administratifs à caractère réglementaire pris du 10 janvier 2020 au 11 avril 2020 est publié.

NB : Exceptionnellement, ce recueil est seulement consultable par internet, jusqu'à réouverture des bureaux après la fin du confinement.

Arles,

Par délégation,



Signé par : Thibaut MALLET
Date : 17/04/2020
Qualité : Directeur Général